LES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DU 25 JANVIER JUSQU'AU 30 JUIN 2021

Appel à projets
eau et solidarités internationales

Favoriser un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement au sein des territoires de partenariats institutionnels des agences de l'eau.

Une personne sur trois ne bénéficie pas d'une eau potable gérée en toute sécurité, d'après l'Organisation des Nations Unies (ONU), et ce malgré les progrès accomplis. Plus de 673 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre. Les effets du changement climatique et le stress hydrique grandissants risquent d'impacter lourdement cet état des lieux.

En France, comme à l'international, les agences de l'eau contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU, et en particulier à l'ODD n°6 visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

Depuis 2005, les agences de l'eau soutiennent des opérations de solidarité internationale visant l'accès aux services essentiels de l'eau, dans la limite de 1% de leur budget, comme la Loi Oudin-Santini les y autorise. Ces opérations sont portées par des acteurs de leur bassin (collectivités, ONG, associations). Les agences s'investissent par ailleurs dans des partenariats institutionnels avec des autorités étrangères (organismes de bassin, services de l'État...) pour promouvoir la gestion concertée et participative de l'eau à l'échelle des bassins versants.



Renforcer l'articulation entre les partenariats institutionnels et les opérations de solidarité internationale constitue un modèle d'intervention exemplaire que les agences de l'eau souhaitent valoriser par cet appel à projets exceptionnel.

25 janvier 2021 — Démarrage

30 juin 2021 — Date limite de dépôt des candidatures

septembre 2021 — Phase de sélection des projets

Au plus tard **décembre 2021** — Sélection finale et attribution des aides

Vous êtes une collectivité territoriale, une ONG, une association de solidarité,

candidatez

une enveloppe de 2 millions d'euros vous est réservée

LES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DU 25 JANVIER JUSQU'AU 30 JUIN 2021

Quel soutien financier ?

Grâce à une subvention pouvant atteindre 70 % du montant retenu.

Quels projets peuvent être aidés ?

Les projets de solidarité internationale **qui visent à décliner les programmes d'actions élaborés, ou en cours d'élaboration,** par des autorités étrangères partenaires des agences de l'eau françaises. Les projets répondent à des impératifs de développement, visant la mise en place d'infrastructures et d'équipements durables, en faveur de :

- **l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en priorité,**
- la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique (notamment **les solutions fondées sur la nature).**

Qui peut répondre ?

Les collectivités territoriales, les structures de gestion des services de l'eau, redevables des agences de l'eau, les associations de solidarité internationale.

Quels critères de sélection ?

Les projets devront être situés dans les zones d'intervention localisées dans les territoires de partenariats institutionnels des agences de l'eau, **avec une priorité donnée aux opérations localisées dans les pays rattachés à la catégorie des pays les moins avancés** (liste OCDE).

Les critères d'éligibilité suivants seront également appliqués :

- existence d'un relais local,
- participation locale à hauteur minimale de 5%,
- association obligatoire du volet « eau potable » et du volet « assainissement »,
- volets « gouvernance » et « sensibilisation » obligatoires,
- intégration d'une démarche d'évaluation.



Pour les porteurs de projet associatifs, la participation financière d'une collectivité du bassin concerné n'est pas obligatoire.

Comment candidater ?

Avant le 30 juin 2021, les projets de candidature, dûment complétés, sont à déposer à l'adresse suivante : contact.international@eaurmc.fr

Les documents d'information et le règlement de l'appel à projets sont disponibles à l'adresse suivante : www.lesagencesdeleau.fr

Contact

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignement !
Carole Chemin 04 72 71 28 28, contact.international@eaurmc.fr